

01
Vie du HCCP

02
Bonnes PRATIQUES

03
Actualités LOCALES et
NATIONALES

04
Informations juridiques : actualité
de la COMMANDE PUBLIQUE



Dominique VIENNE
Président du HCCP

Edito du Président

Aujourd'hui, la commande publique devient davantage un outil responsable, innovant et efficient au service des territoires.

Clairement, on ne dépense plus, mais on investit pour, dans et avec les territoires.

De ce fait, une nouvelle organisation des achats publics est stratégique pour une amélioration des budgets des autorités adjudicatrices et pour des retombées socio-économiques maximales pour le territoire, c'est-à-dire permettant de développer en même temps des marchés performants et responsables sur le plan économique, social et environnemental.

Cela implique pour les acteurs de la commande publique d'avoir une connaissance approfondie du cadre légal en vigueur et des bonnes pratiques en la matière. Pour cela nous avons notamment lancé une étude sur l'état et les besoins de formation à la commande publique des responsables des acheteurs, des élu(e)s et des entreprises.

Le HCCP, en cette période sanitaire particulière, a un rôle à tenir.

Il doit permettre d'accroître la connaissance de la commande publique, en améliorer la performance, faciliter l'action et les synergies des donneurs d'ordre. Là est notre place pour contribuer à la relance et la reconstruction de notre économie réunionnaise.

En effet, permettre que tous les donneurs publics et les grands donneurs d'ordre privés mettent en œuvre des démarches de progrès sur les thématiques allant des délais de paiement, aux clauses sociales et environnementales, en passant par la performance économique de la commande publique, est une mission certes silencieuse et peu visible mais **essentielle et stratégique**.

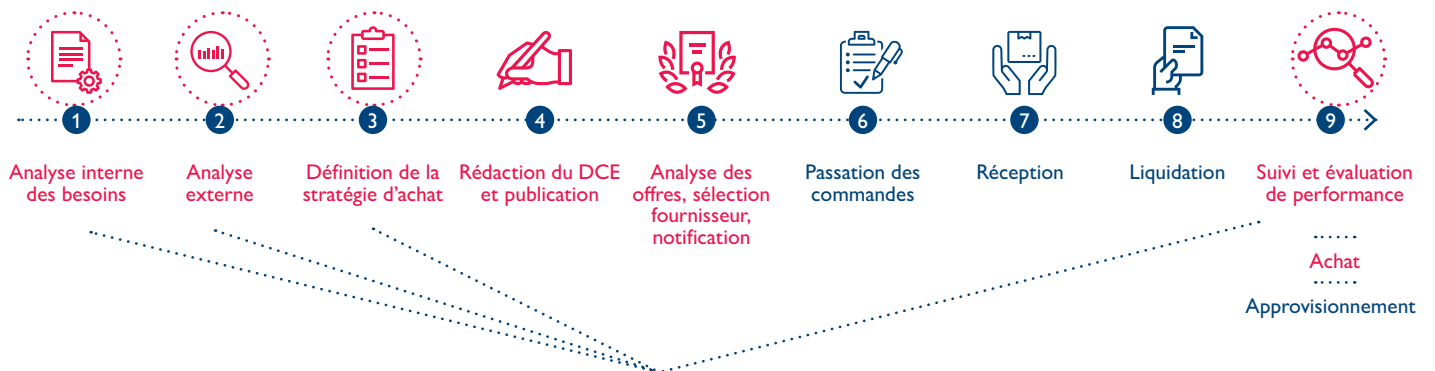


Pourquoi essentielle et stratégique ?

L'identification des étapes du processus complet d'achat est un levier majeur pour donner à chaque étape, les ingrédients qui permettront in-fine la maximisation des retombées socio-économiques de la commande publique.



Identification des étapes du processus complet achat-approvisionnement



Zoom sur les étapes clés de l'acheteur



1 Analyse interne des besoins

- Analyse interne de la situation actuelle (achat, pratiques, etc...)
- Anticipation des besoins
- Définition et recensement des besoins



2 Analyse externe

- Étude de marché
- Benchmarking (interne et externe)
- Veille marché, suivi des évolutions technologiques et produits de substitution
- Sourcing, recherche fournisseurs



3 Définition de la stratégie d'achat

- Confrontation des analyses interne et externe (1 & 2)
- Identification des leviers achat (standardisation, substitution, ...)
- Evaluation et valorisation des améliorations et gains attendus
- Construction d'un plan d'actions (définition de la procédure ainsi que journée du Territoire,...)



9 Suivi & évaluation de performances

- Suivi de l'exécution du marché
- Évaluation de la performance du fournisseur
- Évaluation de la performance économique d'achat
- Suivi et évaluation des attributions et des retombées socio-économiques

01 Vie du HCCP

TRAVAUX DES INSTANCES DU HCCP : RÉUNIONS ET TRAVAUX DES GT

Comité plénier :

Initialement prévu le 25 juin, le comité plénier a été reporté au 1er juillet du fait de la période de réserve électorale. La visite officielle de la ministre déléguée au Logement, à cette date, a nécessité un second report. Le comité est désormais envisagé à la rentrée (date à fixer).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1/ Introduction et explication du déroulé par le président du HCCP et le préfet,
- 2/ Présentation d'indicateurs par la CERBTP, l'INSEE et la DRFIP,
- 3/ Intervention de M. Pierre Pélouzet, Médiateur des Entreprises,
- 4/ La commande publique au service de la Relance (État, région, département, collectivité),
- 5/ Échanges avec les participants.

Groupes de travail :

Réunions et travaux des GT :

GT 2 : Performance économique de la commande publique

- Réalisation d'un logigramme sur l'affacturage inversé.

GT 3 : Études et prospectives

Réunion organisée le 9 juin :

- format de tableau de bord d'indicateurs,
- recensement des études d'intérêt pour la commande publique, diagnostics ou prospectives.

GT 4 : Accès à la commande publique des

TPE-PME

a/ Réunion organisée le 8 avril :

- Point sur l'appel d'offres pour la formation des acteurs,
- Présentation d'un panorama des plateformes d'information sur les marchés existants à La Réunion et en lien avec le projet EVAMAP du SBA et du GT7,
- Présentation de RUN ALIM et RUN BÂT, 2 actions menées par l'ADIR/SBA en matière de promotion de la production locale,
- Proposition de la création de 3 sous-groupes sectoriels (BTP, Alimentation et cantines et prestations intellectuelles et/ou d'ingénierie) afin de traiter des sujets spécifiques.

b/ prise de contact avec la région Occitanie le 14 avril pour une présentation du guichet unique régional de la commande publique mis en place début 2021 dans cette région. Une réflexion est menée à La Réunion pour envisager un projet analogue, notamment via un questionnaire prochainement diffusé à l'ensemble des entreprises via les trois chambres consulaires.

GT 4 et GT 7 : Plateforme d'accès aux informations sur les marchés publics

- Réflexion en cours et discussion sur la plateforme EVAMAP déjà créée et sur le projet d'évolution de cette structure ou son remplacement par un système inspiré de l'Occitanie (SCOPE).

GT 6 : Achat socialement responsable

- Présentation de l'achat socialement responsable aux entreprises à l'occasion d'un brunch work organisé par le Cluster Green le 14 avril.
- Organisation d'un webinar le 6 mai, en partenariat avec le cluster green, pour présenter l'achat socialement responsable aux acheteurs publics et privés. La vidéo du webinar est disponible en replay : <https://www.youtube.com/watch?v=oLvEcsAfivE>
- Élaboration d'un partenariat avec la CCIR et la CMA pour présenter aux entreprises potentiellement soumissionnaires l'achat socialement responsable, à l'occasion des sessions d'information sur les appels d'offres organisées par les deux chambres. Les conventions sont en cours de rédaction.

GT 8 : Suivi de l'activité

- Réunion de cadrage le 6 mai entre M. Lebon, président de la CERBTP, Mme Murielle LEGROS, directrice de la CERBTP, M. Jean-Marie Le Bourvellec, vice-président du CESER, référent-binôme et M. Claude Haisman référent provisoire pour mener à bien les actions de ce GT.



02 Bonnes pratiques

GUIDES ET ÉTUDES DE LA DAJ (Direction des Affaires Juridiques)

- Guide intitulé « Comment veiller au respect des droits de l'Homme au travail pour maîtriser les chaînes d'approvisionnements », principalement destiné aux acheteurs. http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/ecrire/?exec=article&id_article=8269
- Guide pratique pour des achats numériques responsables, s'adressant principalement à l'écosystème des acheteurs de l'État. http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/ecrire/?exec=article&id_article=8268
- Guide intitulé « Les marchés publics au service de la relance économique des entreprises. Rebondir avec les marchés publics », destiné aux acheteurs comme aux entreprises et qui présente les principales modifications apportées en 2020 aux règles de la commande publique. http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/ecrire/?exec=article&id_article=8269

CHORUS PRO

L'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique ordonne que tous les opérateurs économiques admis au paiement direct de contrats conclus par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics transmettent leurs factures sous forme électronique à compter du 1er janvier 2020.

Une convention de partenariat visant à l'accompagnement des entreprises réunionnaises entre l'État et les trois chambres consulaires, signée le 21 décembre 2019, a permis d'identifier les efforts humains et matériels mis à la disposition des entreprises pour répondre aux enjeux de la dématérialisation et notamment de la facturation électronique.

Cependant certaines entreprises de maîtrise d'œuvre n'utilisent pas encore la plateforme dédiée.

Or son objectif est bien de raccourcir les délais de paiement par une totale dématérialisation du constat du « service fait » par la maîtrise d'œuvre/maîtrise d'ouvrage.

Un courrier signé du préfet et du président du HCCP a été transmis le 7 mai 2021 aux organisations professionnelles pour qu'elles sensibilisent leurs adhérents à cette réglementation.



02 Bonnes pratiques

Déroulé des phases relatives à la passation d'un marché public :

On se pose souvent la question lorsqu'on est une entreprise, comment un donneur d'ordre public décide de lancer un marché public. Comme nous pouvons le constater, un ensemble de personnes, de compétences et d'expertises sont impliqués. L'enjeu du HCCP est de faciliter, fluidifier et renforcer ce circuit.



Actualités locales et nationales

Les Trophées de la commande publique

Le dépôt des candidatures a commencé depuis le 15 avril. A ce jour, 110 dossiers ont été téléchargés. La clôture des candidatures est programmée au 15 septembre.

APPEL À CANDIDATURE !



Inscription du 15 avril au 15 sept. 2021



LES TROPHÉES DE L'ACHAT RESPONSABLE ⁹⁷⁴

Innovant et performant

Ecologique et durable

Solidaire et équitable

www.achat-responsable.re

Étude sur la formation des acteurs de la commande publique.

Cette étude, à laquelle sont associées la CCIR, la CMA, le CNFPT, l'AMDR et l'État a été confiée au cabinet LPME, lauréat de l'appel d'offre. Une réunion de cadrage avec le comité de pilotage a eu lieu le 3 juin.

Envisagée sous l'angle de la formation des élus, des cadres administratifs des fonctions publiques, des chefs d'entreprises, elle doit permettre de :

- réaliser un état des lieux de l'existant : formations déjà mises en œuvre et leur contenu, publics touchés,
- réaliser une analyse fine des besoins des différents acteurs publics et privés,
- faire des préconisations et dresser des pistes d'actions.

Document de présentation des premières données macroéconomiques concernant la mise en œuvre du plan de relance de la filière construction, réalisé par la CERBTP

La réussite de ce suivi nécessite l'adhésion de l'ensemble des partenaires et notamment des maîtres d'ouvrage mais également de tous les organismes instructeurs identifiés (DEAL, ADEME, OFB ..).

http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/ecrire/?exec=article&id_article=8277

Dans le cadre de l'animation régionale sur l'achat socialement responsable,

la Maison de l'Emploi du Nord a organisé au cours du premier semestre 2021, dans les quatre arrondissements, plusieurs

sessions de sensibilisation aux marchés réservés à l'insertion par l'activité économique (IAE), au secteur du travail protégé et adapté (STPA) et à l'économie sociale et solidaire (ESS).

Ces sessions s'adressaient aux pouvoirs adjudicateurs, aux élus, services marchés publics/commande publique, chargés d'opérations, facilitateurs des clauses sociales.

Le Médiateur des entreprises a lancé le vendredi 07 mai le deuxième volet de l'enquête

visant à mesurer le niveau de connaissance du dispositif du Paiement fournisseur anticipé (P.F.A.) par les acteurs publics.

Ce dispositif innovant permet aux acheteurs de bénéficier d'un règlement anticipé de leurs factures fournisseurs, par le biais d'organismes financiers appelés « factors ».

Le paiement fournisseur anticipé (PFA) permet de réduire les délais de paiement et de sécuriser la trésorerie des entreprises, tout en présentant un coût attractif pour toutes les parties.

Les résultats de cette enquête vous seront communiqués prochainement.

Journée du Territoire :

les communes de Saint-Denis et de Petite-île, le Département, la Région, la SODIAC, le TCO, l'aéroport de Roland Garros, le CHU et la SIDR organise la Grande Journée du Territoire au cours du second semestre 2021 (une information sur le programme et sur la date précise de cette journée sera donnée ultérieurement).

04 Informations juridiques : actualité de la commande publique



Le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021

relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées fixe la liste des produits et, pour chacun d'eux, la part minimale des achats publics qui doit être issue des filières du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage (cf. Infolettre n°4).

Une note explicative précise les notions de réemploi, réutilisation et recyclage ; le champ des marchés et produits concernés par l'obligation ; les principes d'application de l'obligation et effets induits ; la prise en compte des objectifs dans les marchés publics ; la déclaration [obligatoire auprès de l'Observatoire économique de la commande publique (OECPP)], le suivi et l'évaluation. http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/ecrire/?exec=article&id_article=8271

Par ailleurs un document rédigé par France Urbaine propose une méthodologie d'application des obligations d'achats nées de cette loi et de son décret d'application et complète la notice du MTE.

http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/ecrire/?exec=article&id_article=8274

Rapport d'évaluation pour le développement du Label « Relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR)

présenté le 31 mars par le Médiateur des Entreprises à la Secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable. http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/ecrire/?exec=article&id_article=8266.

Diffusion le 6 avril des arrêtés

portant approbation des nouveaux CCAG applicables aux marchés publics ont été publiés au JO le 1er avril (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310778>).

La principale nouveauté est la création d'un sixième CCAG consacré à la maîtrise d'œuvre. Les dispositions de l'arrêté portant approbation du nouveau CCAG Maîtrise d'œuvre

entrent en vigueur le 1er avril 2021. Elles sont applicables aux marchés pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à compter de cette date.

La DAJ (direction des affaires juridiques du ministère de l'Économie) a indiqué dans une note explicative http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/ecrire/?exec=article&id_article=8276 que les CCAG dans leur version de 2009 pourront être utilisés par les acheteurs jusqu'au 30 septembre 2021. <https://www.francemarches.com/blog/2021/avantages-pme-tpe-ccag/>

Rappel : Toute personne ou organisation ayant un intérêt à se mobiliser autour de la commande publique et de sa meilleure efficacité pour le territoire est invitée à participer aux groupes de travail.